

Gagne un scooter ou un permis  
**jeu concours**

**T'ES PAS CAP'S**

11/15 ★ 16/21  
**ans**

sa valeur en bons d'achat

# « T'es pas CAP'S » EST UN JEU CONCOURS DESTINÉ AUX JEUNES DE 11 À 15 ANS ET 16 À 21 ANS.

**Le but de ce concours est de réaliser une maquette de campagne de sensibilisation sur un thème de prévention de votre choix (ex. : la santé, la sécurité routière, les relations amoureuses, etc...), à l'aide de supports libres, tels qu'une affiche, une vidéo (clip, blog), du slam, une chorégraphie, un graff, etc...**

## Règlement du jeu concours «T'es pas cap's»

### Article 1 :

Le Département du Morbihan, situé à l'hôtel du département, 2, rue Saint-Tropez, BP 400, à Vannes (56009) et le Centre intercommunal d'animation sociale (CIAS) du canton d'Allaire, situé 19 route de Redon, à Allaire (56350) organisent un jeu-concours, sans obligation d'achat, intitulé «T'es pas CAPS ? ».

### Article 2 :

L'objet de ce jeu-concours est d'imaginer une campagne de sensibilisation autour de la prise de risque et/ou de la prévention.

**Il ne s'agit pas de diffuser la campagne de sensibilisation sur le territoire mais d'en réaliser une maquette ( vidéo, affiche, etc...) ou une description de l'action envisagée. Le jury statuera à partir de ces documents.**

**Le thème choisi est libre, tout comme le support servant à la communication de ces messages :** réalisation d'une planche de B.D., d'une fresque (graff), clip/court métrage, chanson, poème, pièce de théâtre, sketch, théâtre forum, intervention publique, danse, chorégraphie, comédie musicale, exposition photos, peinture, etc... Toutes les actions doivent être réalisables sur les territoires du canton d'Allaire et de la commune de Les Fougerêts.

### Article 3 :

Le concours est ouvert, en individuel et/ou en groupe (limité à 10 membres), aux jeunes âgés de 11 à 21 ans. Une personne peut s'inscrire à la fois dans un groupe et en individuel (deux candidatures maximum par jeune).

**Deux catégories sont définies : les 11-15 ans pour la première et les 16-21 ans pour la seconde.**

**Les inscriptions seront ouvertes du 4 janvier au 29 avril 2010 à 16 h 00.** Les bulletins d'inscription sont à retirer :

- Auprès des animateurs/éducateurs, dans les communes suivantes : Allaire, Béganne, Rieux, Saint-Jacut-les-Pins, Saint-Jean-la-Poterie, Saint-Perreux, Saint-Vincent-sur-Oust, Peillac, Saint Gorgon et Les Fougerêts ;
- Au CIAS (adresse précitée) ;
- A imprimer sur : [www.lafede.fr](http://www.lafede.fr) ou [www.cias.unblog.fr](http://www.cias.unblog.fr).

Les bulletins seront ensuite à déposer, dûment remplis, au CIAS du canton d'Allaire.

**Pour toute inscription collective, la moitié du groupe au moins doit être constituée de jeunes résidant sur une des communes du canton d'Allaire ou de la commune de Les Fougerêts.**

Les participants mineurs doivent, en plus du bulletin d'inscription, produire une autorisation parentale. Leur participation ne sera validée qu'à réception de cette autorisation. Chaque groupe aura un accompagnateur référent, qui aura un rôle de suivi et de conseil dans la réalisation.

Les participants pourront déposer leur maquette après dépôt de leur fiche d'inscription et acceptation de ce présent règlement.

### Article 4 : le dépôt des maquettes

Les maquettes prises en compte seront celles qui auront été déposées au CIAS du canton d'Allaire, **avant le 5 juin 2010, à 12 heures.**

### Article 5 : désignation des gagnants

**Pour ce concours, tout type de support sera accepté.**

Deux catégories sont définies : 11-15 ans pour la première et 16-21 pour la seconde.

**Un jury se réunira le 5 juin 2010 à 14 h 00 et sélectionnera la meilleure maquette dans les deux catégories.** Le jury a toute liberté dans ses choix. Les gagnants de ce jeu-concours seront informés de leur succès dès le 5 juin 2010.

### Article 6 : Les lots

**Les lots mis en jeu sont les suivants :**

**Pour les participants de 11-15 ans : 1 500 euros .**

**Pour les participants de 16-21 ans : 1 500 euros.**

**Deux récompenses seront donc attribuées consistant en une dotation d'une valeur de mille cinq cent (1500) euros, prenant la forme de bons d'achats à faire valoir auprès des enseignes partenaires.**

**Dans la mesure où le jury récompense une action collective, le lot sera divisé, à parts égales, par le nombre de participants.**

### Article 7 : Remise des lots

**Les lots seront remis aux gagnants le 5 juin 2010 au plus tard lors d'une cérémonie officielle de remise des prix,** en présence du jury. Lorsque le gagnant est mineur, il devra être accompagné d'un titulaire de l'autorité parentale afin de se voir remettre le prix qu'il ou elle aura gagné. En cas d'absence à la remise des prix des gagnants, les lots seront à retirer du 07 juin 2010 au 30 juin 2010 au C.I.A.S., 19 route de Redon 56350 Allaire, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h. La liste des gagnants sera disponible à la Direction générale des interventions sanitaires et sociales du département du Morbihan sous les trois jours à compter de la réunion du jury.

### Article 8 : cession des droits

Les participants autorisent la reproduction, la représentation, l'adaptation des maquettes, lorsque cela est matériellement possible, dans les publications du Département du Morbihan et de la Fédération d'Animation Rurale en pays de Vilaine et dans « Morbihan Magazine », édition du Département ainsi que sur le site internet: [www.morbihan.fr](http://www.morbihan.fr) , et [www.lafede.fr](http://www.lafede.fr) jusqu'à la fin de l'année 2012.

### Article 9 : le règlement

Le présent règlement est déposé à la S.C.P. Lemale, Lalauze et Vêque, huissiers de justice, 10 rue Saint-Tropez à Vannes. Le règlement des opérations est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : C.I.A.S., 19 route de Redon, 56350 Allaire.

### Article 10 : la responsabilité des organisateurs

Les responsabilités du Département du Morbihan et du Centre intercommunal d'animation sociale du canton d'Allaire ne sauraient être encourues si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Ils se réservent dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu concours. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout problème d'interprétation du présent règlement sera tranché par le Département du Morbihan et le Centre Intercommunal d'Animation Sociale du canton d'Allaire.

**INSCRIPTION INDIVIDUELLE:**

Nom du participant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../..... mail : .....@.....

Accepte les modalités du jeu-concours,  
Signature du participant :

**AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS)**

Je soussigné .....

représentant légal de .....

autorise sa participation au jeu concours « T'es pas CAP'S ? ».

Fait le ..... à .....  
Signature du représentant légal :

**ACCOMPAGNATEUR REFERENT**

*Pour toute inscription, un accompagnateur référent doit être choisi par les participant, ce choix est libre et peut être fait après l'inscription.*

*Chaque accompagnateur doit avoir plus de dix-huit ans et être signataire de la charte.*

*Celle-ci spécifie le rôle d'un accompagnateur référent et est disponible et consultable au C.I.A.S. ou sur: [www.cias.unblog.fr](http://www.cias.unblog.fr) ou auprès de l'animateur jeunesse des communes adhérentes au CIAS.*

*Une liste d'accompagnateurs référents potentiels est consultable au C.I.A.S.*

Nom de l'accompagnateur : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../..... mail : .....@.....

Accepte les modalités du concours,  
Signature de l'accompagnateur référent :

**A déposer au plus vite au C.I.A.S, 19 rue de Redon, 56350 Allaire, 02.99.71.99.11**



### **INSCRIPTION COLLECTIVE:**

Pour toute participation collective (maximum 10 membres),  
il faut un nom de groupe et désigner un représentant :

Nom du représentant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../..... mail : .....@.....

Nom et prénom des autres participants :

.....

.....

.....

.....

.....

Acceptent les modalités du concours,  
signatures des participants :

*Pour l'inscription des jeunes mineurs, une autorisation parentale est nécessaire. Si tel est le cas, veuillez compléter l'autorisation parentale figurant sur l'inscription individuelle.*

### **ACCOMPAGNATEUR REFERENT**

*Pour toute inscription, un accompagnateur référent doit être choisi par les participant, ce choix est libre et peut être fait après l'inscription.*

*Chaque accompagnateur doit avoir plus de dix-huit ans et être signataire de la charte.*

*Celle-ci spécifie le rôle d'un accompagnateur référent et est disponible et consultable au C.I.A.S. ou sur: [www.cias.unblog.fr](http://www.cias.unblog.fr). ou auprès de l'animateur jeunesse des communes adhérentes au CIAS.*

*Une liste d'accompagnateurs référents potentiels est consultable au C.I.A.S.*

Nom de l'accompagnateur : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ...../...../.....

Adresse : .....

Téléphone : ...../...../...../...../..... mail : .....@.....

Accepte les modalités du concours,  
signature de l'accompagnateur référent :

**A déposer au plus vite au C.I.A.S, 19 rue de Redon, 56350 Allaire, 02.99.71.99.11**

